dissement, combat d'abord, en ces termes, les conclusions du rapport de M. le préfet :

« *Messieurs*,

» Vous avez dû recevoir les deux rapports faits, sur la question qui vous est soumise, au conseil municipal de Roubaix, dans les séances du 4 février 1887 et 13 avril 1888, et vous avez, je l'espère, trouvé le temps de les parcourir. Je pourrai les résumer si vous le croyez nécessaire; mais, au préalable, je voudrais vous présenter quelques observations sur les conclusions du rapport de M. le préfet.

» Il y est dit :

» 1° Que le conseil municipal de Roubaix s'appuie sur des considérations qui ne paraissent pas applicables à ce centre industriel, qu'il a cherché à établir que la représentation de la ville au Conseil général et au Conseil d'arrondissement devait être proportionnelle à la population. On a omis d'ajouter : et aux intérêts.

» Mais c'est précisément la thèse que soutenaient, il y a deux ans, au Conseil général, MM. Testelin et Pierre Legrand, appuyés par M. le Préfet.

» La théorie que j'admets, disait M. le président du Conseil général, c'est qu'il faut tenir compte de la population et du chiffre des contributions. Et M. Pierre Legrand, aujourd'hui ministre, après avoir comparé le chiffre de la population et des impôts des cantons Nord-Est et Sud-Ouest de Lille avec celui de certains arrondissements, se demandait comment, au point de vue de la loyauté, de l'équité, de la justice, ces deux cantons étaient représentés au sein du Conseil général. Et il répondait : dans la proportion de 1 contre 2 et 3.

» Et M. le Préfet ne parlait pas autrement.

» Si l'administration départementale, disait-il, appuie la proposition qui vous est faite de diviser les cantons Sud-Ouest et Nord-Est de Lille, c'est que la population lilloise prend un développement de plus en plus considérable, notamment dans ces deux cantons, et aussi eu égard à l'importance exceptionnelle des intérêts industriels et commerciaux qu'ils représentent et à leur avenir.

» Y a-t-il, je vous le demande, un seul de ces arguments qui ne puisse être invoqué pour Roubaix, et si son conseil municipal s'est trompé, peut-on lui faire un grief de s'être fié à de tels guides?

» Assurément M. le Préfet a parfaitement le droit de différer d'avis avec son prédécesseur ; mais vous, Messieurs, qui avez voté à *l'unanimité*, le sectionnement des cantons de Lille, qui avez pris l'engagement, permettez-moi de vous le rappeler, d'appuyer pareille demande de la part de Roubaix, s'il lui convenait de la produire, je ne vous ferai pas l'injure de supposer, même un instant, qu'à vos yeux, la vérité puisse devenir une erreur sur le court trajet de Lille à Roubaix.

» 2° Cette doctrine, ajoute le rapport, a toujours été combattue par le conseil d'arrondissement et l'assemblée départementale, parce qu'elle aurait pour résultat de sacrifier les cantons à l'élément des grands centres industrieux.

« Il me semble qu'ici la plume a trahi la pensée et qu'on a voulu écrire *au* et non point *par*, ce qui serait tout juste le contraire de la vérité.

» En effet, les assemblées ont voté, en 1867, le sectionnement du canton de Roubaix; en 1882, vous avez émis le vœu que le canton sud-ouest fût divisé en deux, et ce vœu a été appuyé énergiquement par le Conseil général; enfin, en 1886, vous avez voté à l'unanimité *le sectionnement proposé par la ville de Lille*, et le Conseil général a lui-même admis la division de chaque canton en deux. Encore ne s'en est-il fallu que de deux voix qu'il adoptât la division en trois du canton sud-ouest.

» A part le canton de Bouchain, qui se trouvait dans de toutes autres conditions, il n'y a point eu, que je sache, d'autres demandes de sectionnement soumises à nos assemblées, et il paraît au moins excessif de dire que la doctrine soutenue par Roubaix, après Lille, y a toujours été combattue.

» Mais il y a plus : le rapport déposé à la Chambre des Députés sur le sectionnement des cantons de Lille, et dont la discussion a été ajournée, le 18 décembre 1886, à la demande de M. Trystram, propose, malgré le vote contraire du Conseil général, de diviser en trois le canton sud-ouest. Et, dans la séance du 5 juin dernier, *la même Chambre a adopté*, sans discussion, la création de trois nouveaux cantons pour la ville du Havre, qui en compte actuellement six pour une population de 125 000 habitants et une superficie de 3795 hectares. Et cependant, il y a aussi des cantons ruraux dans l'arrondissement du Havre.

» Donc, le Conseil d'arrondissement de Lille, le Conseil général du Nord, la Chambre des Députés et le Sénat admettent la doctrine que nous défendons : Y serait-il donc fait exception pour Roubaix ?

» 3° Le rapport ajoute enfin : Il n'est pas contestable que les deux cantons de Roubaix, renfermant une nombreuse population agglomérée sur un petit territoire, dont la superficie est inférieure à celle d'un canton rural quelconque, pourront être très bien défendus, devant les corps électifs, par trois représentants, et que si cette proposition est agréée par le Parlement, il sera donné une satisfaction suffisante aux intérêts de cette région.

» L'argument tiré de l'exiguïté du territoire des cantons de Roubaix, me paraît neuf, mais je ne le *trouve pas heureux*.

» Ces cantons n'ont à la vérité que 3796 hectares de superficie, et si les conseillers étaient nommés au mètre carré, ils auraient déjà, j'en conviens, trop de conseillers. Mais le canton Centre de Lille atteint-il 500 hectares ? et le canton Sud-Ouest, s'il était divisé en trois sections, ne donnerait plus qu'une moyenne de 384 hectares, tandis qu'à Roubaix la moyenne, avec cinq cantons, serait encore de 759 hectares.

» Or, j'ai sous les yeux le plan des nouveaux cantons du Havre et leur superficie ; en voici l'étendue :

Le premier canton a		70 hectares	
Le 2e	»	125	»
Le 3e	»	450	»
Le 4e	»	1 485	»
Le 5e	»	150	»
Le 6e	»	1.515	»

» Vous voyez donc, Messieurs, que la question de superficie n'a point arrêté le Parlement. Pourrait-elle arrêter le Conseil d'arrondissement de Lille.

» Le rapport affirme, en terminant, que les intérêts de la région pourront être très bien défendus par trois conseillers.

» S'il s'agit de la discussion en séance ou dans les bureaux, ces intérêts pourraient même être parfois très bien défendus par un seul conseiller, mais après la discussion, il y a le vote, et l'on ne fera jamais que trois voix en valent cinq.

» Je vous prie donc, Messieurs, de vouloir bien appuyer, dans son intégrité, le vœu du Conseil municipal de Roubaix. »

M. Triboudeaux ne pense pas que les arguments, invoqués en faveur de Lille, centre, administratif, académique et politique du département soient applicables à Roubaix.

M. le Commissaire enquêteur reprend les arguments de son rapport, y compris ceux qui veulent qu'en général chaque canton parte de la Grand'-Place et contienne une population rurale. Il combat surtout l'adjonction à Wattrelos de la partie de Roubaix située au-delà du canal, et qui ferait échapper Wattrelos à l'influence de Roubaix.

Il revient sur l'extension certaine des cantons est et ouest ; il s'appuie, d'après des renseignements recueillis de roubaisiens autorisés, dit-il, sur le développement beaucoup moindre que doit prendre le canton nord proposé : Il ajoute qu'on ne peut multiplier à l'infini les cantons, et que l'exemple de Roubaix pourrait être suivi.

M. Faidherbe répond que c'est là une erreur; qu'il reste à construire, sur les deux rives du canal, sur Roubaix, 150 hectares de terre qui se couvriront rapidement de constructions; que déjà un vaste tissage s'élève au Hutin, qu'une autre usine va s'ouvrir, rue de la Conférence; que les quais projetés sur les deux rives du canal et le prolongement de la rue Daubenton ne peuvent manquer d'attirer dans ces parages de nombreuses usines et, par suite, amener la construction d'une foule de maisons d'ouvriers ; que sur Wattrelos le même fait se produira.

M. Debouvry estime que l'accroissement se portera surtout vers la gare du Nord-Est.

M. Faidherbe dit que la population de Wattrelos tend à se rapprocher de Roubaix et de Tourcoing.

M. Barbe et M. Grandel estiment que le nombre des électeurs des cantons de Roubaix, n'est que de 17,000, tandis qu'il est de 38,000 à Lille ; la proportion pour Roubaix varie donc de trois et quatre; qu'en accordant trois cantons à Roubaix, on ne peut être accusé de manque de justice.

M. Faidherbe fait remarquer que le chiffre des électeurs augmente de 500 chaque année.

Le canton-Est, proposé pour Roubaix, n'aurait que 1900 électeurs (pour Wattrelos); on ne peut donc faire un canton dans ces conditions. Les cantons renferment au bas mot 70.000 étrangers; ils ne doivent pas avoir de représentant au conseil d'arrondissement ni au conseil général.

M. le Président demande alors à M. Debouvry quel est son avis sur le sectionnement.

M. Debouvry répond qu'il a reçu mission de quelques électeurs de demander le *sectionnement* en trois.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à la presque unanimité.

Nous reviendrons sur ce vote.

CONCERTS ET SPECTACLES

Le concert offert par les élèves de l'école nationale de musique, à l'occasion de la distribution solennelle des prix, le 29 juillet à 10 heures et demie, à l'Hippodrome, promet d'être très attrayant.

Entre autres jolis morceaux de chant et d'instrument, on y entendra une des principales œuvres de M. Clément Broutin, directeur:

La seconde scène de la seconde partie de *Moïse au Sinaï* : A. Glorification du Veau d'Or ; B. Danse des Adoratrices ; C. Danse Orgiaque.

Nous croyons intéressant de faire part à nos lecteurs de quelques appréciations sur cette œuvre, qui a été exécutée à Paris en 1885 et dont les maîtres de la critique se sont occupés en détail.

«L'auteur, sans rien sacrifier à la vigueur du style, a la richesse de l'harmonie, au coloris de l'orchestre ne s'est pas cru dispensé de traduire mélodiquement sa pensée. C'est une œuvre fort remarquable dans laquelle il y a plus que du talent, plus que du savoir. Les masses chorales et l'orchestre y sont traités avec une puissance rare, avec une entente parfaite des sonorités.»

Ce sont des pages saisissantes dans lesquelles passe un souffle dramatique qui ne faiblit pas. A signaler entre autres détails la « Danse des Adoratrices et la « Danse orgiaque ». OCTAVE.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 26 juillet 1888

Présidence de M. Martineau

Bris de clôture à Bondues. — Le 10 juin dernier, à neuf heures et demie du soir, M. Six, maçon, à Bondues, revenait paisiblement chez lui, quand il fut interpellé par les sieurs Carlos Vrelinck et Ruytens qui lui reprochèrent des propos qu'il avait tenus dans le cabaret sur le tirage au sort. M. Six rentra chez lui, sans trop s'inquiéter des interpellations. Mal lui en prit, car ses interlocuteurs furieux, vinrent briser sa porte et ses fenêtres en criant, déclare-t-il à l'audience une expression dont le sens n'est pas précisément : « Acceptez ce bouquet de violettes ». Les deux briseurs de carreaux et de portes qui n'ont pas de mauvais antécédents sont condamnés à 16 francs d'amende.

Que ne dit-on pas ? — Le bruit avait couru dernièrement à Roubaix qu'un sieur Alphonse Coucke avait si violemment frappé sa femme que le médecin Noyon appelé près de cette dernière avait constaté les plus graves symptômes dans l'état général de la blessée qui était enceinte. On disait même que l'on craignait pour les jours de la mère. Au fond, la vérité est que le ménage Coucke est loin d'être un ménage modèle, et que chacun des deux époux a des torts à se reprocher. Aussi, le tribunal acquitte-t-il le prévenu, ne pouvant établir à qui incombent les torts dans cette dispute de ménage.

Gare aux marchands de lait. — Après les marchands de beurre, les marchands de lait. Le tribunal a infligé trois jours de prison à Léocadie Decat, marchande de lait à Tourcoing, qui a vendu du lait contenant 20 0/0 d'eau.

Outrages aux agents. — Le tribunal inflige huit jours de prison à Pierre Vermeulen qui n'a pas respecté un sergent de ville de Roubaix. Dire les expressions dont il s'est servi semble inutile. Leur trinité ne varie pas.

Un indélicat garçon boulanger. — Delporte, boulanger à Tourcoing, avait à son service un garçon boulanger dont il n'avait jamais eu à se plaindre. Exactitude dans le travail, politesse envers les clients, probité parfaite, il réunissait tout.

Malheureusement, par un beau jour, il apprit d'une de clientes qu'une certaine somme due à la boulangerie n'était pas sortie du gousset du garçon, bien qu'elle lui eut été remise pour être donnée au patron.

Le tribunal condamne l'indélicat garçon boulanger à 3 mois et 25 francs.

Mon meilleur ami. — Que de fois n'arrive-t-il pas dans les cabarets de nos vieilles Flandres, les dimanches soir surtout, que deux amis attablés maintenant près de la chaufferette, sortiront du cabaret vers dix heures du soir en se donnant des coups de poing. C'est ce qui est arrivé à Wattrelos, à Jean-Baptiste Lesenne, qui a presque assommé son ami intime Derick. Il est condamné à 16 francs.

MAITRE CARRÉ.

Audience du vendredi 27 juillet

Pas ve'nard ! — Il y a sur la terre des gens qui n'ont pas de chance. M. Cocu, de Wattrelos, en est un triste exemple. Le pauvre homme en question avait, un trésor, un vrai trésor ; trois cents francs en pièces de cinq francs enroulées dans un petit sac. Il avait de plus, cinquante-cinq francs, une chaîne en argent, une bague en argent, et des cloches formant pendant d'oreilles. Eh bien, il a constaté, le dix-sept juin dernier, que tout cela lui avait été enlevé et volé. Il porta plainte et l'enquête découvrit la culpabilité de la fille Léonie Libberecht, qui est condamnée à 4 mois d'emprisonnement.

Ne vous gênez pas. — Il y a réellement des gens qui ne se gênent pas. Le 24 juin dernier, Pierre Vermeulen, ayant été boire une chope dans le cabaret Houriaux, trouva très naturel d'emporter en quittant l'établissement, Mars et Vénus, deux statuettes qui ornaient l'étagère du cabaret. Un mois de prison.

Menu fretin.—Le Tribunal octroie quelques jours de prison au sieur Séraphin Buyot, qui, a, le 23 juillet dernier, outragé un agent de Roubaix ; seize francs d'amende à Augste Davainne qui, le 27 juin, a criblé de coups un camarade de cabaret ; enfin, il inflige 16 francs d'amende à Auguste Davainne, de Tourcoing, pour un léger propos.

Outrages à la pudeur. — Un cabaretière de Roubaix et un sieur X..., sont prévenus d'outrage public à la pudeur dans un estaminet; 15 jours et 16 fr.

MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La poste à Mouveaux

Mouveaux, le 25 juillet 1888.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*,

Depuis des années on nous promet à Mouveaux un bureau de poste et des demandes ont été faites au Conseil d'arrondissement à la suite de l'élection de M. Vincent mais, comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir.

Au contraire, il semblerait qu'on veuille nous servir plus mal qu'auparavant. Cependant Mouveaux compte maintenant quatre mille habitants et a bien des relations commerciales au dehors. Or, il arrive assez fréquemment que les correspondances nous parviennent avec vingt-quatre heures de retard et nos intérêts en souffrent beaucoup.

Il serait à souhaiter que nous eussions à Mouveaux, sinon un bureau de poste spécial, au moins une seconde distribution chaque jour.

J'espère, Monsieur le Rédacteur en chef, que vous voudrez bien insérer cette lettre, dans votre estimable journal et je vous prie d'agréer, etc.

Un commerçant.

PETITE CORRESPONDANCE

M. X. Y. Z. H. Station. — Lors de votre condamnation, vous avez été condamné à une amende et le tribunal a dû fixer à un certain nombre de mois la durée de votre contrainte. Les amendes en matière de douanes et de contributions indirectes sont considérées comme ayant à la fois le caractère de peines et de réparations civiles. A ce dernier point de vue, elles pourraient se prescrire par trente ans. Mais il n'y aurait à craindre au cas où l'amende ne serait pas payée, qu'un emprisonnement durant le temps de la contrainte fixée par le jugement. La peine principale d'emprisonnement est définitivement prescrite.

P. Q. R. S. — Cela dépend de bien des choses. La situation, la position, les habitudes, l'éducation, sont des éléments d'appréciation qui font varier la somme. Aucun texte ne le fixe.

A. D. M. — L'assistance dont vous parlez n'est pas d'ordinaire accordée en matière de nationalité. Quant à vous, vous réunissez les conditions nécessaires à la francisation. Vous pouvez devenir français.

COUR D'ASSISES DU NORD

Voici le rôle de la session qui s'ouvrira à Douai, mercredi prochain, sous la présidence de M. le conseiller Hibon ayant, pour assesseurs, MM. les conseillers Martinet et Delaby ;

Mercredi 1er août. — Ministère public ; M. Blondel, avocat-général. — 1re affaire, Alexandre Gobert, 18 ans, domestique de ferme à Wasnes-au-bac : vol qualifié, 2 témoins, défenseur : Me Galloo. — 2e affaire, Hyacinthe Vitrant, 51 ans, tisseur à Viesly ; vol qualifié, 8 témoins, défenseur : Me Chadefaud. — 3e affaire, Jean-Henri Joseph-Alphonse Bomble, 50 ans, tenancier de maison mal famée à Dunkerque ; meurtre d'un marin anglais sur lequel a été tiré un coup de fusil, 8 témoins, défenseur : Me Plouvier.

Jeudi 2 août. — Ministère public : M. Dagallier, substitut du procureur-général. — 1re affaire, François-Oscar Catoir, se disant ouvrier-verrier à Fresnes, sans profession ni domicile, 16 ans; affaire de mœurs, 3 témoins, défenseur : Me Vagnair. — 2e affaire, Charles-Napoléon Sanchez, 38 ans, camelot à Lille ; affaire de mœurs, 6 témoins, défenseur : M. Dupretz. — 3e affaire, Désiré-Joseph Lecœuche, 59 ans, conducteur de machines à Armentières, 7 témoins, défenseur : Me Duhem. — 4e affaire, Marie-Joseph Dorchies, 25 ans, servante à Lille ; infanticide, 3 témoins, défenseur : Me Plouvier.

Vendredi 3 août. — Ministère public : M. de Savignon, avocat-général.—1re affaire, François-Joseph Défaut, 46 ans, journalier à St-Waast-la-Haut ; affaire de mœurs, 3 témoins, défenseur : Me Chadeffaud. — 2e affaire, Henri Pollet, 31 ans, sans profession ni domicile ; affaire de mœurs, 7 témoins, défenseur : Me Dubuisson. — 3e affaire. Un individu disant s'appeler Léon Iwanovich, 32 ans, né à Riga (Russie) et paraissant être Eugène Rey, 26 ans, né à Bayeux, colporteur, sans domicile fixe ; Marie-Jeanne Stolz, 25 ans, ouvrière sans domicile fixe ; contrefaçon et émission de fausse monnaie à Valenciennes et Condé ; 11 témoins, défenseur : Mes Dubuisson et Manesse.

Samedi 4. — Ministère public : M. de Savignon, avocat général. — 1re affaire, Henri-Théophile Carrette, 26 ans, charretier à Roubaix; affaire de mœurs, 5 témoins, défenseur : Me Duhem. — 2e affaire, Jean-Baptiste Allion, manouvrier, 24 ans, et Léonie Lenclu, femme Ravenel, 38 ans, ménagère ; l'assassinat à Villereau-Herbignies, par strangulation et avec vol, d'un vieillard de plus de 80 ans, 10 témoins, défenseurs : Mes Boutet et Dubron.

Lundi 6. — Ministère public : M. Blondel, avocat-général. — 1re affaire, Jules-Joseph Demey, 22 ans, journalier à Estaires ; vol qualifié à Steenwerck, 3 témoins, défenseur : Me D'Hooghe.— 2e affaire, Félix-Joseph Percq, 35 ans, et François-Hen-Joseph Dumortier, 24 ans, marchands de déchets à Roubaix ; vol de laines à Roubaix et complicité, 15 témoins, défenseurs, Mes D'Hooghe et Boissonnet.

Mardi 7. — Ministère public : M. Blondel, avocat-général. — 1re affaire, Pierre-Marie Raymond, 29 ans, maçon à Condé-sur-Escaut; affaire de mœurs, 3 témoins. — 2e affaire, Albert Jules Doublecourt, 20 ans, peintre à Dunkerque; coups et blessures ayant occasionné la perte d'un œil, 9 témoins, défenseur : Me Plouvier. — 3e affaire, Jules-Henri Hauw, 26 ans, rempailleur de chaises à Dunkerque; incendie volontaire de maison habitée, 8 témoins. — 4e affaire, Alfred-Gustave Fiévet, 27 ans, cocher à Roubaix; assassinat d'une cabaretière, à coups de revolver, et tentatives de meurtre à Roubaix, sur le nommé Vlieghe et M. Thibaut, 11 témoins, défenseur : Me Hattu.

Mercredi 8. — Ministère public : M. Blondel, avocat général. — 1re affaire, François Lebrun, 70 ans, cultivateur à Preux-au-bois ; affaire de mœurs, 8 témoins. — 2e affaire. Julie Leduc, femme Pot, 35 ans, cabaretière à Denain ; Léonie Bertaux, veuve Aleaume, 35 ans, ménagère au même lieu, et Amélie Lehut femme Trécot, 44 ans, ménagère au dit lieu ; avortement, 8 témoins, défenseur : Me Hattu.

Jeudi 9. — Ministère public : M. de Savignon, avocat-général. — 1re affaire, Ovide Lavacq, 25 ans, ouvrier peintre à Maubeuge; affaire de mœurs, 4 témoins, défenseur : Me Hattu. — 2e affaire, Hubert Joseph Lenaire, 66 ans, brocanteur à Maubeuge; affaire de mœurs, 19 témoins, défenseurs : Me Vagnair. — 3e affaire, Victor Soetens, 20 ans, cordonnier à Lille, assassinat de petite fille de 15 ans, dont le cadavre fut retrouvé dans les fossés des fortifications, derrière la citadelle de Lille, 6 témoins, défenseur : Me Georges Legrand.

Vendredi 10.— Ministère public : M. de Savignon, avocat-général. — 1re affaire, Léopold Tjoncke, 39 ans, journalier à Templemars ; affaire de mœurs, 5 témoins. — 2e affaire, Alexis-Elie Joseph Bocquet, 39 ans, et Achille Pottier, 26 ans, préposés des douanes à Nieppe ; faux en écriture publique, 21 témoins.

Samedi 11. — Ministère public : M. Dagallier, substitut du procureur-général. — Henri Pillaert, 20 ans, garçon boulanger, à Wervicq et Modeste Théodore Houvenaeghel, 39 ans, ouvrier de ferme à Ploegsteert (Belgique) L'assassinat avec vol d'un vieillard de 74 ans, M. Piat, à Roncq, et vol qualifié à Quesnoy-sur-Deûle.

Lundi 13. — Ministère public : M. Dagallier, substitut du procureur général. — 1re affaire, Valéry Honoré, 40 ans, fileur à Roubaix; meurtre de sa femme qu'il a étranglée, 4 témoins. — 2e affaire, Catherine Desquennes, veuve Delbart, 58 ans, journalière à Avesnes; Léonie Dufrane, 18 ans, ouvrière de filature au dit lieu, et Virginie-Nathalie Jacquin, veuve Dufrane, 62 ans, ménagère au même lieu ; avortement, 18 témoins.

Mardi 14. — Ministère public: M. Dagallier, substitut du procureur général. — 1re affaire, Louis-Philippe Messelier, 52 ans, mécanicien à Tourcoing; faux en écriture privée, 5 témoins. — 2e affaire, Henri Fortuné Degraeve, 20 ans, conducteur de bélandres à Condekerque Branche; affaire de mœurs, 3 témoins — 3e affaire, Anatole Chopin, 23 ans, journalier ; Charles Louis Dervaux, dit Poquette, 32 ans, journalier; Louis Chopin, 21 ans, journalier; Joseph Sarot, 17 ans, porteur de journaux; Auguste Manger, 19 ans, journalier; Joseph Plichon, 21 ans, couvreur, et Victor Prévost, dit Fricot, 18 ans, manœuvre, tous de Valenciennes, affaire de mœurs, 11 témoins.

31 affaires seront donc soumises au jury.

Celles qui intéressent plus particulièrement notre région, sont : l'assassinat de Roncq qui sera jugé le 11 août, le meurtre à Roubaix de la femme Honoré par son mari (audience du 13), l'assassinat et les tentatives de meurtre de Fievet, à Roubaix (audience du 7), une affaire de faux à Tourcoing fixée au 14 et une autre de vol de laines à Roubaix, fixée au 6.

Le fameux voleur Blicq, poursuivi pour vols à Croix et Wasquehal, ne sera pas encore jugé à cette session. La commission rogatoire, envoyée à Nouméa, pour interroger des forçats, n'est pas encore de retour avec leurs interrogatoires.

Quant aux autres affaires importantes de la session, ce sont : L'assassinat de Villereau-Herbignies, audience du 4 ; le meurtre d'un matelot anglais à Dunkerque, fixé au 1er et l'assassinat par Soetens, de sa petite-fille, à Lille, audience du 9.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un fabricant de Beuvrages, M. Lasseron, avait été condamné par le tribunal correctionnel de Valenciennes pour falsification de chicorée à cent francs d'amende, à l'insertion du jugement dans les journaux de la ville et à l'affichage.

La Cour d'Appel de Douai vient de confirmer purement et simplement le jugement prononcé contre M. Lasseron, qui est le septième fabricant de chicorée de l'arrondissement de Valenciennes condamné pour falsification de sa marchandise.

NORD

Le département du Nord est autorisé, conformément à la demande que le Conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, en 1889, deux centimes (0 fr. 02) additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit, tant aux dépenses facultatives de l'enseignement primaire et aux dépenses de l'instruction publique, qu'à l'amortissement des emprunts contractés à la caisse des chemins vicinaux.

Cette imposition sera recouvrée, indépendamment des centimes extraordinaires, dont le maximum est fixé, chaque année, par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

Le chemin de fer de Laon au Cateau. — Le tronçon de la ligne de chemin de Laon au Cateau, compris entre Laon et Sains-Richaumont, sera remis aux ingénieurs de l'Est, le 27 juillet.

L'inauguration de la ligne sera faite le dimanche 5 août, par M. Deluns-Montaud, ministre des travaux publics. Une fête suivie d'un banquet sera donnée, à cette occasion, par la municipalité de Sains-Richaumont.

Douai. — On parle d'un jeune homme, qui après avoir menacé sa mère de la frapper d'un couteau s'en serait ensuite porté un coup à la gorge dans la crainte d'être arrêté. Le drame aurait eu pour théâtre une maison de la rue d'Esquerchin.

Un voyageur irrégulier. — Nous avons raconté hier l'arrestation, pour infraction à la police des chemins de fer, de cet Anglais, nommé Meynard, qui était monté à contre-voie et sans billet, à Artres, dans un train allant au Quesnoy, et avait essayé de s'enfuir en arrivant en cette dernière ville.

Il a été procédé par le commissaire de police du Quesnoy, à l'interrogatoire de cet individu, qui ne sait pas un mot de français, avec l'aide de M. Binet, professeur d'anglais au collège, et voici les renseignements que l'on put en tirer :

Arrivé à Dunkerque le 4 juillet, par le paquebot américain l'*Indiana*, il possédait à ce moment une somme de 200 fr. qu'il dissipa à Anvers, Bruxelles, etc. Dans cette dernière ville, il fit connaissance d'un individu qui le suivit jusqu'à Quiévrain : là, ayant pénétré sur la voie, ils furent poursuivis par des employés qui arrêtèrent le compagnon de Meynard. Quant à lui, il tira un coup de revolver dans la direction de ceux qui le poursuivaient et put s'échapper.

Son but, dit-il, était de se rendre au Havre, où il aurait trouvé à s'embarquer.

Meynard a exercé l'emploi de garçon de cuisine à bord de differends navires.

Le Cateau. — La foudre, qui est tombée hier, a causé un grave accident. Un jeune homme de 18 ans, qui était en train de faire rentrer les vaches, a reçu la commotion ; la foudre lui a roussi complètement les cheveux et brûlé un côté de la figure ; son chapeau a été réduit en cendres. Depuis, il est sourd et sa tête balance de droite à gauche.

Bouvines. — Un jeune homme de Gruson, J. Dumortier, a surpris, dans un champ, une jeune fille de 18 ans, à Bouvines et lui a fait subir les derniers outrages. Dumortier a été arrêté et conduit à Lille.

Une tentative d'assassinat à Hazebrouck — Une tentative d'assassinat vient d'être commise à Hazebrouck, sur la personne d'un vieillard de soixante-dix ans, M. Martin Wasselinck.

L'assassin a pu être arrêté.

Le parquet vient de faire une descente sur les lieux du crime et a commencé son enquête.

PAS-DE-CALAIS

Assassinat à Berck. — Un horrible crime a mis en émoi les habitants de cette ville. Une sage-femme, Joséphine Coppin, 63 ans, a été trouvée assassinée vendredi, dans son domicile, à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).

La malheureuse avait les mains et les pieds liés, et avait été étranglée; elle portait au cou de profondes ecchymoses. La mort remonterait à mardi. Le vol a été le mobile de ce crime odieux : tous les meubles ont été fracturés, fouillés et vidés. Le parquet de Montreuil a fait une descente à Berck, et a commencé l'enquête qui n'a encore donné aucun résultat.

A Boulogne sur-Mer. — Enfin les astronomes nous annoncent le beau temps et l'observatoire du *New-York Hérald* nous télégraphie que des pressions favorables s'avancent sur l'Atlantique.

Le beau temps choisit du reste bien son moment et fait fort heureusement son entrée avec les vacances.

Aussi notre plage va-t-elle être plus gaie et plus animée que jamais. Collégiens et fillettes vont abandonner l'atmosphère des villes et venir respirer l'air si salubre de notre plage.

Nous rappelons à cette occasion que le Casino de Boulogne n'est pas seulement la distraction des parents, mais encore l'amusement des enfants, et que tous, suivant leur âge, ne regretteront pas notre Eden boulonnais.

Sans parler des bals d'enfants, toujours si suivis, les papas et les mamans trouveront pour leurs chéris, chez M. Hirschler tous les jeux que les jeunes imaginations peuvent rêver, sans compter le bon air de la mer que l'on a, aux premières loges, par dessus le marché, et qui a pourtant son prix.

BELGIQUE

Un homme décapité dans la gare d'Ath. — Pendant la nuit de jeudi, M. Grumiaux, ouvrier chargé de la visite des wagons, a été tamponné par un train de marchandises et décapité.

Un drame souterrain à Havré. — Un accident dont les conséquences auraient pu être terribles est arrivé, jeudi soir, vers 5 heures, dans une exploitation de phosphates à Havré.

Vers 5 h. 1/2, une triste nouvelle circulait dans tous les environs. 21 ouvriers, composant le trait de nuit de la Société des Phosphates du Hainaut, avaient été, disait-on, surpris au milieu de leur travail par un coup d'eau et restaient ensevelis, à 15 mètres sous le sol, privés de toute communication avec l'extérieur.

Le fait n'était que trop vrai.

A la limite du bois d'Havré et du territoire de St-Symphorien, trois sociétés voisines exploitent souterrainement les phosphates de chaux. C'est d'abord sur le territoire de St-Symphorien, la société Hardempont, Maigret et Cie, sur le territoire d'Havré, la société dite du Bois d'Havré et la société des Phosphates du Hainaut. Cette dernière compagnie, dans les travaux de laquelle l'accident s'est produit, occupe environ 125 ouvriers dont 50 à 60 à l'exploitation souterraine. Celle-ci, à la profondeur près, est sensiblement la même que dans les mines de houille.

Après extraction, le minerai subit un lavage à grande eau et l'on recueille à la surface du sol, dans un réservoir de dépôt, les schlammes ou folles farines entraînées par les eaux de lavage. Ce bassin offre une superficie d'environ 1.000 m. carrés et une profondeur de 1 mètre à 1m25.

C'est cette énorme masse d'eau boueuse de 1,000 mètres cubes à peu près, qui, se frayant un passage au travers du terrain fissuré par le voisinage des galeries a soudain fait irruption dans les travaux et rempli les voies principales conduisant aux puits d'extraction en sorte que toute communication avec l'extérieur a été tout à fait interceptés.

Pour comble de malheur, comme les pompes d'épuisement ne tiraient plus que des eaux boueuses, elles cessèrent subitement de fonctionner et les eaux commencèrent à monter dans les puits. L'inquiétude alors devint terrible.

L'examen du plan des travaux permet d'espérer que les ouvriers se sont réfugiés vers les points les plus élevés de l'exploitation.

En vue de pouvoir leur donner éventuellement de l'air, le personnel de sondeurs de la Société du Bois-d'Havré, sur les indications du corps des mines, creuse au-dessus de ces points un trou de sondage allant recouper les travaux. Pendant ce temps, l'on travaillait toujours fiévreusement à réparer les pompes.

Enfin un soupir de soulagement sort de toutes les poitrines quand, vers 9 h., elles sont remises en marche.

L'espoir renaît surtout, quand, peu après, une détonation sourde se fait entendre venant des profondeurs du sol. Ce sont les braves mineurs qui, acculés par les eaux vers les extrémités des galeries, ont tiré un coup de mine et ont ainsi envoyé un appel suprême au courage de ceux qui cherchent à les sauver. On sait au moins par là que le torrent ne les a pas balayés tous. Du jour, on répond par une explosion analogue qui signifie « espoir et courage ! »

Enfin, vers 11 h. 1/4, la cage descend au fond du puits. Des cris d'appel ont été entendus. Au ciel du bouveau, une ouverture rendue libre de 0m15, permet de communiquer avec les ensevelis et d'apprendre qu'ils sont là 21, suivant les eaux au fur et à mesure qu'elles se retirent.

A minuit, tous les 21 ouvriers arrivaient à l'accrochage, haletants, plongés dans l'eau jusqu'à hauteur de la bouche. Une demi-heure après le sauvetage était terminé et tous ces malheureux, épuisés, transis, chancelants et grelottants, recevaient les soins les plus empressés.

A l'heure actuelle, l'épuisement des eaux continue et l'on a tout lieu de croire que le trait complet est sain et sauf.

Tournai. — Les deux derniers escadrons du 4e lanciers sont partis vendredi matin à 8 h., sous la conduite de M. le major Van Vinckeroy. La garde à cheval a accompagné assez loin nos cavaliers.

Hier, dans l'après-midi, est arrivée en à Tournai l'avant-garde du régiment de chasseurs à cheval.

Combien de chevaux les Allemands achètent en Belgique. — On vient de publier une statistique d'où il résulte qu'en 1887 la Belgique a vendu 20.000 chevaux à l'Allemagne. C'est surtout en Belgique que l'Allemagne achète maintenant ses chevaux.

Un ouvrier tué dans un charbonnage à Souvret. — Mercredi, un ouvrier de Souvret a été tué au puits n° 6 de la Société de Charbonnages du Nord de Charleroi. Cet homme conduisait un cheval dans une galerie souterraine, lorsqu'une *cloche* s'est produite et a enseveli sous son éboulis le malheureux ouvrier.

Quand on est parvenu à le dégager, il avait cessé de vivre. La victime de cet accident laisse une veuve sans ressources et deux enfants en bas-âge.

Cours des Halles de Roubaix du 28 juillet. — *Légumes* : oignons vieux, à .... le k.; nouveaux, 0 60 les 12 bottes; artichauts, 0 30 à .... pièce; poireaux, 1.30 les 12 bottes; céleris, 1.10 les 12 bottes; carottes, 0.10 à 0.20 la botte; choux-fleurs, 0.20 à 0.35 la pièce ; choux verts, 0.15 à 0.20 la pièce; petits pois, ... à .... le k.; haricots verts, ... à .... le k.; fèves, ... à .... le panier; pommes de terre marjolaines, à 15 fr. les 100 k.; id. parisiennes, à 10 fr. les 100 k.; id. de Dunkerque, 9 fr. les 100 k.; andives, ... à .. pièce; id. romaines, .. pièce; radis, 0.05 la botte. *Fruits* : cerises, 0.25 à 0.35 fr. le k.; fraises, . à . fr. le panier; framboises, 0.40 à .... le panier; groseilles, rouges, 0.25 à .... le k.; id. noires, 0.20 à .... le k.; id. à maquereau, ... à .... le k.; abricots, ... le k.; melons, . à . fr. la pièce; tomates, . fr. la caisse; prunes de reine claude, 0.50 à 0.60 le k. *Beurre et œufs* : œufs, 2.20 à .... le quart ; beurre, 2.40 à .... le k. *Viandes* : vaches, 1.00 à 1.80 le k.; porcs, 2.10 à 2.40 fr. le k.; veau, 1.80 à 2.40 le k. *Volailles* : oies, . à . fr.; poules, 2 25 à 4.00 ; poulets, 1.75 à 7 fr. pigeons, 1.75 à 2.00 la paire; lapins, 1.80 le k.; canards, 2.00 à 3 fr. la pièce.

Prix du pain pour servir de règle aux boulangers. Pain déménage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers deblé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.30 c. Pain de deuxième qualité, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 32,50. Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.35 c. Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur première qualité, le pain de 125 grammes est taxé à 0,4.625; les deux pains, à 9.250; les quatre pains, à 18.500; les huit pains, à 37 c. Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix, le 25 juillet 1888.

Le Maire de Roubaix, Durot, adjoint.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 27 juillet.* — Marie Taillez, rue Blanchemaille, cour Franck, 2. — Gustave Planckaert, sentier du Ballon, maisons Caby.— Polydore Vanaudenhove, rue de la Lannoy, cour Froidure. — Anne Soetart, rue d'Alma 283. — Victorine Duriez, rue Descartes, 7. — Clémentine Dhondt, rue de la Redoute, cour veuve Maes, 73 — *Déclarations de décès du 27 juillet.* — Simoens, présenté sans vie, rue du Grand-Chemin, cour Dewailly, 17. — Jean-Baptiste Fasicaux, 27 ans, employé de commerce, rue de Naples.— Augustin Demay, 48 ans, apprêteur, rue des Champs, 23. — Albert Demol, 1 an, rue des Sept-Ponts, fort Mazure, 35. — Louis Caron, 6 mois, rue de Blanchemaille, 63. — Halsberghe, 30 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Hermance Paux, 39 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 27 juillet.* — Paul Impens, au Blanc-Seau. — Louise Beghin, rue du Bois. — Zoé Kesteloot, à la Croix-Rouge. — Palmyre Blomme, rue de l'Epine. — Marceau Duthoit, aux Phalempins. — Edouard Meaux, rue du Brun-Pain. — *Mariage.* — Louis Plouvier, 30 ans, contre-maître, et Hélène Desplanques, 33 ans, sage-femme. — *Déclarations de décès du 27 juillet.* — Marie Vienne, 2 ans 9 mois 20 jours, rue des Quinze-Bouteilles. — Marie Huque, 43 ans 7 mois, soigneuse, rue de la Marlière.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 20 au 27 juillet.* — Germaine Vaurullen, rue des Chaudronniers.— Maurice Lefebvre, le Gavre. — *Mariage.* — Pierre Duthoit, 31 ans, tisserand, et Octavie Guilbert, 24 ans, fileuse tous deux domiciliés en cette commune. — *Délarations de décès du 20 au 27 juillet.* — Prouvost, deux enfants jumeaux du sexe masculin, présentés sans vie, le Gavre.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELAHAYE-D'AUTHY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DELAHAYE, trésorier du Conseil de fabrique, membre de la Confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse St-Sépulcre, membre de la Caisse d'épargne, décédé à Roubaix, le 26 juillet 1888, dans sa soixante-et-unième année, administré des Sacrement de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 29 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 30 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 17.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église de Wattrelos, le lundi 30 juillet 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Celestin-Joseph MULLIEZ, veuf de Dame Eugénie DEPLASSE, décédé à Roubaix, le 23 juin 1888, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 30 juillet 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Frédéric VANHUYSSE, époux de Dame Françoise MOURMANNE, décédé à Roubaix, le 9 juin 1888, à l'âge de cinquante-quatre ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 30 juillet 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard-Joseph DELBAR, époux de Dame Julie HOSPIED, décédé à Roubaix le 30 juin 1888, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 30 juillet 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph ÉLOY, époux de Dame Justine TOULEMONDE, décédé à Roubaix, le 6 juillet 1888, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Messieurs les Marguilliers de la paroisse Saint-Martin, feront célébrer un Obit solennel, le mardi 31 courant, à 10 heures. L'Obit de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul sera célébré le même jour, à 8 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SOMME

Un maire en cour d'assises

M. Carette, maire de la commune de Bussus, (Somme), comparaît aujourd'hui devant la Cour d'assises d'Amiens.

Il est accusé de tentative d'assassinat sur la personne de sa belle-sœur, Mlle Carette, vieille fille de cinquante-deux, possédant une certaine fortune et habitant une maison isolée donnant sur la campagne.

Le 13 mai dernier, Mlle Carrette, qui d'ordinaire faisait coucher la nuit chez elle un jeune homme du pays nommé Bellard, pour se garder contre les voleurs, fut à moitié assommée à coups de bâton pendant l'absence de ce garçon, auquel elle avait permis de se rendre à un bal villageois.

Vers minuit, en rentrant à la maison, Bellard, qui avait sonné à trois reprises, parvint à escalader le jardin en se hissant jusqu'au faîte du mur à la force des poignets.

A peine avait-il pénétré dans la maison qu'il crut entendre des gémissements. Il fit quelques pas à tâtons et trébucha contre un corps. Sa maîtresse gisait sur le plancher, baignée dans son sang, la tête fendue à coups de bâton.

Après de longues hésitations, Mlle Carette, qui se trouve encore dans un état inquiétant, finit par faire connaître que c'était son beau-frère, le maire qui s'était introduit chez elle pour l'assommer à coups de bâton.

M. Carette, dont la situation politique était influente, passait pour être extrêmement gêné. A bout de ressources, il était parvenu à se procurer quelque crédit en faisant souscrire à sa belle-sœur trois reconnaissances formant un total de 24,000 francs. Mais Mlle Carette n'avait cessé de soutenir que sa signature lui avait été extorquée par violence, et elle se préparait à intenter un procès à son beau-frère pour obtenir la restitution des billets quand, d'après l'accusation, ce dernier pénétra chez elle et essaya de l'assassiner.

Me Demange est allé à Amiens pour défendre l'accusé, qui proteste de son innocence, et contre lequel, en dehors des accusations de la victime, le ministère public a réuni peu d'indices de culpabilité. Le maire de Bussus s'est plutôt compromis lui-même en écrivant de la prison à sa femme une lettre qui a été saisie et, dans laquelle il lui faisait part du système de défense qu'il avait adopté et la conjurant de chercher des témoins pour le soutenir.

L'affaire occupera deux audiences. Je ferai connaître le verdict, qui ne sera rendu que ce soir samedi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 juillet. — La faiblesse des jours derniers a complètement disparu et de nouveau la hausse paraît devoir reprendre le dessus jusqu'à la liquidation. L'hésitation provoquée, sur les marchés étrangers, s'est dissipée et on ne veut voir dans l'entrevue des souverains que la certitude d'une paix durable.

Les questions pendantes seraient, dit-on résolues par voie diplomatique. Telle est l'impression qui ressort de la fermeté de Berlin et de Vienne. Notons que la liquidation de Berlin s'est passée avec la plus grande facilité. Le 3 0/0 gagne 10 centimes à 82.80. Le 4 1/2 finit à 107 francs.

Le foncier réactionne à 2136. La prime sur les bons à émettre le 10 août s'est élevée à 17 francs. Le Suez progresse à 2.178. Sa continuation de la hausse est probable.

Le Panama est stationnaire à 291. Les demandes d'obligations à lots augmentent chaque jour à mesure que l'on approche du tirage du 16 août.

L'Italien est peu lourd à 97.75.

En revanche, le Hongrois clôture à 82 7/8. L'Extérieure est demandée à 72 3/4. Les valeurs minières sont bien tenues. Les métaux 796, le Rio 500, la Tharsis 135. Pas de variations sur le Turc à 14,65. La Banque ottomane reste à 521.

Renseignements sur le service des postes

Factures et connaissements

Conditions d'admission des factures a prix réduits. — Les factures ne sont admises à la modération de taxe qu'à la condition expresse de ne contenir que le détail des articles (numéros, nature, poids, métrage, prix), l'indication de l'escompte, de la voie employée pour l'expédition, (poste, messageries, bateau, chemin de fer, petite ou grande vitesse), ainsi que les mentions : « payables à... jours », « payable le... », « payable comptant », ou bien encore, : Valeur au.... du mois», « Valeur à 90 jours », servant à indiquer la date de paiement et constituant un élément de l'indication du prix qui varie nécessairement selon que le paiement des marchandises doit être effectué à une date plus ou moins éloignée. Il est encore certaines mentions qui peuvent être ajoutées sur les factures affranchies à prix réduit comme ne présentant aucun indice de correspondance personnelle. Nous donnons ci-dessous une énumération de quelques-unes de ces mentions, celles qui sont le plus généralement employées par le commerce. Nous donnons, par contre, une énumération de quelques mentions très usitées dans le commerce et qui, présentant un caractère de correspondance ne doivent pas être ajoutées sur les factures.

Mentions ayant le caractère de correspondance

Lettre d'envoi.
Rappel de commande.
Facture rectifiée ou facture rectificative.
Gardé sur condition du... (la date).
Payable en notre mandat.
Prochainement (mis à la place du prix).
Sur marché.
Gardé sur condition du...
A leur disposition ou à votre disposition.
Contre remboursement.
Conformément à l'ordre de.... ou que vous....
Livraison du marché des..
Timbre du mandat ou de la traite accompagné ou non de la date du paiement.
Payable en notre mandat aux conditions précédentes.
Payable au... sans autre avis.
Sous (tant de jours) il vous sera remis facture de cet envoi.
Joint un paquet pour M...
Le paiement aura lieu en billets.
Condition du...
Valeur au passage.
Valeur en compte ou en remboursement.
Valeur en règlement.
Valeur à envoyer.
Fûts... sacs ou toile à vendre.
Je dispose sour vus.
Tous les avis de traite ou de mandat sous quelques forme qu'ils soient donnés, et toutes les indications relatives au mode de paiement.

Mentions n'ayant pas le caractère de correspondance

Remis grande vitesse. — Colis postal en gare. — Sauf erreur ou omission, ou les lettres « S. E. E. O. » qui ont la même signification. — Marchandises remises aux soins de....
Marchandises jointes à notre envoi à M....
id. expédiées par notre Maison de.... à l'adresse de....
Une pièce de vin, fût compris ou fût non compris.

Factures de fin d'année

Cette mention a, en effet, pour objet d'indiquer au client pourquoi la facture lui est envoyée à une certaine époque; elle a pour ce motif le caractère de correspondance personnelle.

COSMYDOR — SE VEND PARTOUT
Eau de Toilette incomparable sans acide ni vinaigre.
Dépôt : PARIS Boulᵈ Sébastopol, 53
S'EMPLOIE JOURNELLEMENT
17261

LE CHEVAL, *Caractères, Races, Hygiène, Organisation, Soins à donner, etc.* Suivi d'une étude sur le Mulet et ses diverses races. Cours professé à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, par Lemichel ✻, vétérinaire en premier. Nouvelle édition illustrée de 70 figures. Un volume de 216 pages. Prix : 2 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*.

Cet excellent livre, dont deux éditions n'avaient pu épuiser le succès, manquaient depuis longtemps en librairie, et cette nouvelle édition va rendre les plus grands services à tous les amateurs et possesseurs de chevaux. C'est pour eux un guide indispensable, sûr, complet, aussi simple que pratique, qui leur fournit tout ce qu'ils ont besoin de savoir. Le mérite de ce cours, professé à l'Ecole spéciale militaire, est reconnu partout aujourd'hui. Grâce au bas prix auquel cette nouvelle édition est donnée, on peut affirmer *qu'il n'existe pas d'ouvrage similaire pouvant rendre les mêmes services, ayant la même valeur et dont le prix soit peu élevé.* 33588—17450

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

DIPLOME D'HONNEUR ET MÉDAILLE D'OR — BOULOGNE 1887
Maison fondée en 1881
ROUSSEAUX
Dentiste breveté s. g. d. g.
37, rue du Collége, Roubaix
Réparations de pièces cassées dans le plus bref délai. 16220

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

SANTÉ ET LONGÉVITÉ
sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres
Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, tartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.
Rapport du docteur Routh médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, — la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux phthisiques, étiques et rachitiques, elle convien mieux que l'huile de foie de morue. »
Elle prolonge la vie humaine de 20 à 30 ans.
Le pape Pie IX nous en fournit le plus illustre des exemples; s'il est le seul Pontife ayant occupé le Saint-Siège plus longtemps que Saint-Pierre lui-même, s'il conserva la santé jusqu'à un âge extrêmement avancé, c'est, nous apprend le correspondant, à Rome, de la *Gazette du Midi*, de Marseille, « que Sa Sainteté prenait à chaque « repas une assiettée de Revalescière. »
Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/3 k., 4 fr.; 1 kil 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. 41 ans de succès; 100.000 cures authentiques. Aussi « La Revalescière Chocolatée. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boites de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « Revalescière en Biscuits » à 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cᵒ (limited), 8, rue Castiglione, à Paris. 15228

Le directeur-gérant : Alfred Reboux

Roubaix. — Imp. Alfred Reboux, rue Neuve 17